la ville et l'Etat sont impuissants à soulager et à découvrir et que ce sont des œuvres comme celle de l'assistance par le travail qui peuvent les suppléer.

Enfin, M. Casimir Périer, ancien président de la République, président de l'Œuvre, a affirmé qu'il n'y avait pas de meilleure politique que celle qui met d'accord le cœur et la raison s'unissant pour faire la charité.

La Sainte-Barbe à Brest — Les suites d'une bagarre — Douze nouvelles arrestations — L'instruction.

L'affaire des bagarres qui ont eu lieu à Brest à l'occasion de la fête de Sainte-Barbe se complique.

Sur l'ordre de l'amiral Barrera, préfet maritime, douze nouvelles arrestations ont été opérées ce matin ; ce sont celles de huit canonniers servants du 2e régiment d'artillerie de marine et de quatre de la 2e compagnie d'ouvriers d'artillerie de marine. Un ordre d'informer a été décerné contre eux et cette après-midi, à une heure et demie, ils ont été mis à la disposition du rapporteur du conseil de guerre, sous l'inculpation d'avoir frappé des militaires de l'artillerie de marine et des agents de police dans l'exercice de leurs fonctions. Tous sont écroués à la prison maritime de Pontaniou.

Jusqu'ici le nombre des prisonniers s'élève à vingt-et-un dont quatre sous-officiers.

Tanneurs en grève

Bourges, 13 décembre. — La grève des ouvriers tanneurs d'Henrichemont continue et la situation, au lieu de s'améliorer, comme on le croyait, empire. Les femmes se mettent de la partie et l'on signale quelques désordres. Des pierres ont été lancées par des femmes de grévistes dans la croisée d'une tannerie dont les ouvriers n'ont point adhéré au syndicat et ne se sont pas mis en grève. Des gendarmes sont arrivés de Sancerre, Vailly et Aubigny pour assurer l'ordre.

Par une coïncidence bizarre, la nuit dernière, une grange toute neuve, renfermant pour 6,000 francs d'écorce et appartenant à M. Dumas, maître tanneur, a été détruite par un incendie. Cet incendie serait-il dû à la malveillance ? Il est à noter que les ouvriers de M. Dumas ne font pas grève.

Un fils indigne

Un étudiant en *médecine* à *Paris* nommé Gaston Boulay, âgé d'une vingtaine d'années, recevait aujourd'hui la visite de son père, docteur à Naives-sur-Meuse.

Une discussion s'éleva entre eux pour un motif qu'on ignore, et le jeune homme tira un coup de revolver sur son père.

Celui-ci tomba, atteint à la nuque.

Les voisins accourus au bruit de la détonation virent le fils qui s'enfuyait. M. Boulay a été transporté dans une pharmacie où un premier pansement lui a été fait. Après quoi on le reconduisit en voiture à la gare, afin de lui faire reprendre le train. Son état n'est pas inquiétant.

Le docteur Boulay a refusé de porter plainte contre son fils, que la police a jusqu'ici cherché inutilement.

La tempête à l'île de Sein

Quimper, 13 décembre. — La tempête continue à l'île de Sein. Les habitants sont menacés de *mourir de faim*. Le préfet du Finistère a mis immédiatement à la disposition du préfet maritime une somme de 2,000 fr. pour envoyer du pain et des conserves aux Iliens. Mais comment pourra-t-on aborder à l'île de Sein, si la mer est toujours démontée dans ces parages?

Brest, 13 décembre. — La tempête qui a fait tant de ravages sur nos côtes semble recommencer.

Le vent du Sud-Ouest souffle avec violence. La mer est très *grosse*.

A l'île de Sein, la situation est très critique. On croit à une nouvelle immersion. Les communications de l'île avec le continent sont interrompues ce soir.

Par suite de l'état de la mer, aucun vapeur ne peut approcher de Sein où 22 maisons sont en partie détruites; leurs habitants ont été recueillis par des voisins.

Aucune disette n'est à craindre, l'île est abondamment pourvue de vivres.

La santé du cardinal Boyer

Bourges, 13 décembre.— L'état de Mgr Boyer, cardinal-archevêque de Bourges, ne s'améliore pas. Le vénéré prélat a fait appeler auprès de lui les membres de son chapitre et a reçu du doyen, M. le chanoine d'Haranguier, l'indulgence de la bonne mort.

Son Eminence a ensuite fait ses adieux aux chanoines; puis, après s'être recommandé à leurs prières, il leur a donné sa suprême bénédiction.

Le procès des anarchistes de Barcelone

Barcelone, 13 décembre.— Devant le conseil de guerre, au procès des anarchistes, le prévenu Aschéri, de nationalité française, a reconnu que par trois fois c'est lui qui a jeté des bombes. Il a reconnu que plusieurs compagnons anarchistes l'accompagnaient.

Le jugement sera rendu demain.

L'insurrection cubaine

New-York, 13 décembre, — A la Havane, le général Weyler a confirmé la mort de Maceo. Le major Rivera remplace Maceo comme chef de l'insurrection.

Le général Weyler croit la rébellion terminée.

Le nouvel hôpital français à Constantinople

Constantinople, 13 décembre. — [illegible] a eu lieu l'inauguration solennelle du nouvel hôpital français devant une très nombreuse assistance.

M. Cambon a remercié les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui desservent l'hôpital depuis cinquante ans. Mgr Bonnetti après une allocution chaleureuse a procédé à la bénédiction de l'édifice suivi d'une foule nombreuse qui a admiré l'aménagement parfait de toutes les salles.

Courses à Auteuil

Paris, 13 décembre. — Prix des Garches : 1er Lhéris, 2e Prist, 3e Hommam Khira. — Prix Wosfs : 1er Céllmare, 2e Henri, 3e Andree II.— Prix Le Hou : 1er Fanfan la Tulipe, 2e Mylord Minstrel, 3e Manon. — Prix Boissy : 1er Damoiseau, 2e Armagnac, 3e Escaladeur. — Prix Paul's Cray : 1er Gingembre II, 2e Bélisaire, 3e Cotignac.

Un attentat à Sofia

Les journaux bulgares ont passé sous silence un incident très grave qui a eu lieu ces jours-ci à Sofia.

On a lancé une bombe de dynamite contre le palais du président du Conseil. Plusieurs personnes ont été arrêtées, mais l'enquête n'a donné aucun résultat.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,25
100 cartes ivoire gravure	2,25
100 cartes ivoire deuil	2,50
100 cartes ivoire deuil, gravure	3,50
Elle fournit également une jolie boite contenant 100 *cartes imprimées* et 100 enveloppes pour	1,75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2,75
Même boite deuil, imprimées	3,50
» » » gravure	4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

Papier blanc	50 feuilles	50 enveloppes		0,80
»	» 25	» 25	»	0,45
» couleur	25	» 25	»	0,50
»	» 50	» 50	»	0,90

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. Henry Bossut. — Une de nos personnalités roubaisiennes les plus remarquables vient de disparaitre. M. Henry Bossut, négociant, ancien président du Tribunal de commerce, est mort dimanche matin.

M. Bossut était né en 1823. Il était le fils d'un ancien maire de Roubaix et le petit-fils du fondateur de la maison d'exportation et d'importation Bossut père et fils, qui date de 1795.

Il fit de brillantes études au Lycée de Douai où étaient élevés, sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, beaucoup d'hommes de sa génération. Il en sortit à dix-huit ans avec le prix d'honneur et vint prendre sa place dans les bureaux paternels. Il y trouva des exemples d'intelligence, de travail et de probité, dont il sut s'inspirer pendant tout le cours de sa longue carrière commerciale.

M. Henry Bossut est resté pendant toute sa vie en dehors des luttes des partis. Ce n'est pas qu'il y fut indifférent. Il avait pour cela trop d'élévation d'âme et trop de patriotisme. Ce furent les circonstances plus encore que ses goûts personnels qui écartèrent de lui les mandats politiques ou municipaux. Le second Empire ne fut pas un régime favorable à ceux qui aimaient la liberté comme l'aimait M. Henry Bossut.

Quand vinrent l'Empire libéral puis la République — République qu'il avait volontiers acceptée et des premiers parmi nous — il siégeait au Tribunal de commerce et il pensa toujours que sa mission de magistrat consulaire lui interdisait de se mêler aux compétitions politiques. Il suivit en ceci la tradition qu'avait établie notre premier président, l'éminent M. Pierre Motte, et cette tradition s'est, on le sait, continuée jusqu'ici à Roubaix.

M. Henry Bossut avait été élu juge dès la fondation du Tribunal de commerce, en 1869. Il y a siégé pendant près de vingt ans. A la mort de M. Pierre Motte, il fut désigné pour lui succéder. Sept fois, dans l'espace de seize ans, les électeurs lui renouvelèrent ce mandat honorable entre tous.

C'est, croyons-nous, un fait à peu près unique en France, au moins depuis 1870, que ces manifestations répétées de confiance et d'estime données à un magistrat consulaire par ses concitoyens. Le caractère de M. Bossut, sa haute équité, sa grande valeur intellectuelle, tout justifiait d'ailleurs le respect dont il était entouré parmi nous.

A l'époque où Roubaix sollicitait un tribunal de commerce — comme il sollicite maintenant un tribunal de première instance — un préfet de l'Empire dit un jour au directeur d'alors du *Journal de Roubaix* : « Un tribunal à Roubaix, mais vous n'y » pensez pas ! Où voulez-vous que nous trou- » vions des juges dans votre « *grand vil-* » *lage ?* » où trouver surtout un Président?» — « Vous ne connaissez ni Roubaix, ni les Roubaisiens, Monsieur le Préfet, répliqua le journaliste. Donnez-nous toujours le tribunal, nous nous chargeons de vous trouver les juges — et des juges dont le mérite vous étonnera. »

Quand, plus tard, le tribunal enfin obtenu, une première élection toute spontanée porta M. Pierre Motte à la présidence, à l'unanimité des votants, moins une voix, quand furent nommés les premiers juges dont était M. Henry Bossut, et quand on vit ces hommes à l'œuvre, il y eut, en effet, parait-il, surprise à Lille et à Paris... Dès l'origine, le tribunal de Roubaix compta parmi les plus éclairés.

M. Henry Bossut devait, durant sa longue magistrature, maintenir et porter haut le bon renom et l'autorité de notre justice consulaire.

Les questions touchant au mouvement social ne pouvaient manquer d'attirer l'attention d'un esprit comme le sien. Il les suivait de près et y apportait une grande indépendance d'idées et des sympathies très sincères pour les intérêts populaires. Nous eûmes la satisfaction de le compter parmi les adhérents à Roubaix de l'Ecole Le Play. Dans ces dernières années, il avait fondé, à la suite d'une conférence donnée par M. Picot, la *Société anonyme des habitations à bon marché.*

Il avait été membre de la commission des Hospices, et, à diverses reprises, il avait accepté la présidence d'œuvres d'intérêt charitable, notamment pendant le grand hiver de 1879-1880.

Il fut l'un des fondateurs de la Société de Géographie de Lille, en 1880; il en devint le vice-président. En 1884, il fonda la Section roubaisienne qu'il a dirigée jusqu'à sa mort avec un dévouement dont nous avons maintes fois enregistré les témoignages.

C'est à l'érection du monument de Nadaud — son ami d'enfance — qu'il s'était consacré pendant l'été de cette année-ci.

M. Henry Bossut meurt sans que la décoration de la Légion d'honneur soit venue récompenser ses grands services publics. Certes, cette distinction n'eût rien ajouté à la considération qui l'entourait parmi nous : mais l'ostracisme dont on l'avait frappé lui était pénible — comme elle était pénible à beaucoup de Roubaisiens — et plus d'une fois l'opinion publique s'est élevée contre le déni de justice commis à son égard par le gouvernement de la République.

Quand, il y a quelques jours, M. Bossut vit sa santé subitement altérée, il comprit que la mort allait venir. Il demanda qu'on fit appeler un prêtre, et se confessa. Puis il voulut recevoir l'Eucharistie et l'Extrême-Onction des mains du curé de Saint-Jean-Baptiste.

Cette âme droite avait toujours professé d'ailleurs des convictions religieuses très sincères.

M. Henry Bossut laissera la mémoire l'un des plus dignes parmi ceux qui ont servi et honoré la ville de Roubaix.

ALFRED REBOUX.

Le banquet des Anciens sous-officiers français. — Dimanche à trois heures a eu lieu, à l'occasion de la Sainte Barbe, dans une salle de fêtes de la rue Nain, le banquet annuel des « Anciens sous officiers français ».

A la table d'honneur avaient pris place MM. Eugène Motte, président d'honneur, Hagard, président, Segard, vice-président, le secrétaire et les commissaires.

La vaste salle était décorée, avec beaucoup de goût, de drapeaux et d'écussons et aussi d'étoffes provenant de notre récente campagne à Madagascar.

Environ 160 convives assistaient au banquet dont le menu était des plus soignés.

A l'heure des toasts, M. Hagard, président, s'est levé et, dans un discours très documenté, a constaté avec satisfaction les succès obtenus par la société depuis sa fondation.

Aux deux mots, honneur et patrie, de la société, M. Hagard invite les anciens sous-officiers à en ajouter un troisième que tous connaissent déjà: c'est la camaraderie et l'union entre tous les membres de la société.

Pour y arriver plus sûrement, il est indispensable que les réunions soient régulièrement suivies et que ceux qui jouissent d'une position plus influente aident de leurs conseils ceux qui sont moins heureux ; car il ne faut pas ignorer que si la société doit entretenir les saines idées du devoir envers la Patrie, la plus belle mission est de chercher à améliorer le sort des camarades les moins favorisés par la fortune.

Entrant ensuite dans le domaine de la statistique, l'honorable président fait constater avec plaisir que l'année dernière le banquet réunissait 87 sociétaires et 22 invités soit 109 convives, tandis que cette année, on compte 120 sociétaires et 40 invités soit 160, ce qui est un résultat magnifique.

Aussi la société a-t-elle dû se mettre en quête d'un local plus vaste pour la réunion de ce soir.

Un membre de la commission, dont le zèle ne se ralentit jamais quand il s'agit de rendre service à la société, M. Bayart, a obtenu la salle de la rue Nain.

M. Hagard remercie sincèrement Mme Descat, présidente de la Société de secours aux blessés, de son amabilité envers la Société des anciens sous-officiers.

Il remercie également les membres honoraires qui ont participé à fonder une caisse de réserve.

En terminant son discours, M. Hagard présente au nom de tous, les plus sincères remerciements à M. Eug. Motte, le président d'honneur, pour le dévouement et la sympathie qu'il a toujours montrés à l'égard de la société.

Un bouquet est alors offert à M. Motte, et l'assistance répète avec M. Hagard : « Vive la France ! Vive le drapeau tricolore ! Vive M. Eugène Motte ! »

M. Eugène Motte prend ensuite la parole et dans une chaleureuse improvisation, vibrante de patriotisme, après avoir fait l'éloge de la Société des anciens sous-officiers, il remercie M. Hagard des paroles qu'il lui a adressées, développe la mission de nos armées aux colonies, nous les montrant au Tonkin et à Madagascar combattant pour l'extension de nos possessions.

Après avoir parlé des glorieuses campagnes entreprises, M. Motte nous ramène aux journées franco-russes ; au jour de paix où le tsar mit sa main dans celle du président de la République Française.

En terminant, M. Motte a porté un toast à la presse, au *Journal de Roubaix* et à *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*, journaux qui ont toujours prêté leur appui à la société.

Le représentant de *l'Avenir de Roubaix Tourcoing* a remercié M. Motte en l'assurant des bonnes dispositions *de la presse locale pour les « Anciens sous officiers français »*.

Il lève ensuite son verre non seulement en l'honneur des anciens sous-officiers, mais aussi à leurs cadets, c'est à-dire à l'armée active.

Les toasts ont été clôturés par l'audition des hymnes français et russe écoutés debout.

M. J.B. Mariage, avec sa verve ordinaire, a fait entendre ensuite quelques chansonnettes fort applaudies.

Un de nos poëtes locaux, M. Didry, a lu une de ses poésies composée pour la circonstance intitulée *Pour la Patrie.*

Nous ne pouvons résister au désir de citer deux des plus belles strophes :

Tandis que nous songeons à des destins meilleurs,
L'Alsace et la Lorraine, aux yeux voilés de pleurs,
Soumises au joug germanique,
Nous implorent déjà pour de sanglants combats.
France! réjouis-toi, nous formons des soldats,
Contre tout peuple tyrannique.

. . . .

Donnez aux malheureux sans demeure et sans pain
Que ronge la misère et la honte et la faim.
Soulagez son âpre souffrance,
Afin que vos vieux ans aspirent dans la paix
Afin qu'on dise un jour témoins de vos bienfaits,
Honneur aux enfants de la France!

La soirée s'est terminée dans la plus franche gaieté et la plus cordiale camaraderie par des chansonnettes et des romances que M. Delporte accompagnait avec beaucoup de talent.

Le crime de la rue Ampère. — Le bruit de l'arrestation du coupable. — *Nous avons relaté hier l'arrestation*, à Mouscron, d'un nommé François Tenard, qui demeurait à Tourcoing, rue de la Potence, 551.

Le signalement de cet individu correspondant à celui de l'auteur du crime de la rue Ampère, a fait supposer que Tenard pourrait bien être le coupable.

Cependant, jusqu'à présent, aucune certitude n'est venue corroborer les premières présomptions.

Un drame rue de l'Espérance. — Un rentier qui se suicide dans un accès de fièvre chaude. — La rue de l'Espérance a été mise en émoi, dimanche matin, par le suicide d'un de ses habitants.

La découverte du suicide. — Au numéro 32 de la dite rue habitait seul un rentier, M. François Malfait, célibataire, âgé de 43 ans.

Cet individu passait avec raison pour un alcoolique et plusieurs fois déjà, à la suite de troubles cérébraux, il avait été interné à l'asile d'aliénés d'Armentières.

Dimanche, vers midi, les voisins de Malfait s'étonnèrent de ne pas le voir comme d'habitude sur le seuil de sa porte ou dans la rue et plusieurs personnes ayant entendu, vers six heures du matin, une détonation d'arme à feu, qui semblait venir de sa chambre, on commença dans le quartier à s'inquiéter de son absence.

Toutes les issues donnant accès dans les appartements de Malfait étaient fermées et quelqu'un pensa qu'il était prudent d'aller avertir M. Villon, commissaire de police. Celui-ci arriva bientôt et sachant qu'une sœur de Malfait habite rue Pierre-de-Roubaix, l'envoya chercher aussitôt, puis à l'aide d'une échelle on pénétra dans la maison en enfonçant une fenêtre du premier étage.

Le suicide. — Alors un triste spectacle se présenta à la vue de ceux qui avaient suivi le commissaire de police.

Le malheureux Malfait était étendu sans vie sur le plancher, baignant dans une mare de sang, un révolver dans une main, entre son lit et un autre meuble.

M. le docteur Largillière, médecin-légiste, fut aussitôt requis, mais à son arrivée il ne put que constater la mort.

Pour accomplir son acte de désespoir, Malfait avait placé le canon d'un revolver sous son menton et fait feu ensuite.

La balle, après avoir traversé la bouche, est allée se loger dans le cerveau.

On croit que le malheureux s'est donné la mort dans un accès de fièvre chaude.

Une triste affaire. — Un rattacheur, Armand Lampe, âgé de 39 ans, demeurant rue Philippe-le-Bon, se présentait samedi soir au commissariat de la rue St-Joseph, et déclarait à M. Chapé, commissaire, qu'il y a deux ans, pendant l'absence de sa femme, alors en traitement à l'Hôtel-Dieu, il s'était rendu coupable de faits odieux dont la victime avait été sa fille, âgée à cette époque de 14 ans.

Devant une déclaration aussi grave, M. le commissaire de police fit arrêter séance tenante Amand Lampe qui fut conduit au dépôt central.

Dimanche matin, M. Chapé fit appeler Mme Lampe et sa fille. Cette dernière confirma le récit de son père et ajouta qu'elle avait été menacée de mort si elle dévoilait les faits à sa mère.

Confronté avec sa fille, l'ouvrier rattacheur expliqua qu'il s'était constitué prisonnier parce que sa femme ayant appris indirectement son indigne conduite, en avait déjà fait le récit à plusieurs personnes.

Il faut ajouter que Lampe est séparé de sa femme depuis deux mois.

L'instruction de cette affaire a été terminée, dimanche, à quatre heures de l'après-midi.

Lampe sera transféré lundi matin à Lille pour être tenu à la disposition du procureur de la République.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales *(Voir la liste des dépôts à la quatrième page.)*

Une arrestation pour vol. — Samedi soir, vers huit heures, la voiture de M. Philippe, marchand de beurre à Hem, stationnait rue d'Hem. Profitant de l'absence du conducteur, un ouvrier teinturier, Paul Millet, âgé de 39 ans, demeurant dans la même rue, voulut s'emparer d'un morceau de viande déposé dans la voiture. Pris sur le fait par M. Philippe, l'ouvrier se sauva, mais fut arrêté à peu de distance.

Conduit au poste de police du deuxième arrondissement, Millet fut interrogé par M. Broigne, commissaire de police et maintenu en état d'arrestation.

Un accident aux Halles centrales. — Un accident s'est produit dans la matinée aux Halles centrales. Une ménagère de la rue de Lannoy, Mme Desfontaines, qui sortait des Halles chargée de provisions, a fait un faux pas en descendant de trottoir; elle est tombée sur le pavé; dans sa chute elle s'est fracturée le bras gauche.

Après avoir reçu des soins sommaires dans un estaminet voisin, la blessée a été reconduite à son domicile en voiture.

Curieuse coïncidence: il y a un an, à pareille époque, M. Desfontaines a fait une chute semblable dans la rue Jeanne d'Arc et s'est fracturé la jambe gauche.

TOUT LE MONDE EN VEUT, tout le monde en mange, parce qu'il est frais et pur le délicieux beurre d'Oostcamp. 35141

Un client peu commode. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit, Désiré Thaen, plafonneur, demeurant rue des Longues-Haies, cour Watteau, entra chez M. Buyck, cabaretier, rue de Blanchemaille, et sur le refus de lui servir à boire, brisa un panneau de la porte d'entrée.

On requit un agent qui conduisit le perturbateur au dépôt de police du 1er arrondissement.

Croix. — *Deux importantes arrestations.* — Dimanche vers 3 heures du matin, M. Séguin, commissaire de police, aidé par les gardes Delfortrie et Spriet et par trois gendarmes de Roubaix, organisait une battue.

Un repris de justice très dangereux, Léon Dillies, recherché par le Parquet de Lille pour vol qualifié, a été arrêté, vers quatre heures du matin.

Depuis plus de deux mois, Dillies était vainement recherché. C'est grâce à l'activité de M. Séguin et de ses aides qu'il a été pris.

Une autre arrestation a été opérée dans la même nuit. Un expulsé, Achille Vandenberghe, demeurant chez M. *Tondelair, 17 rue Hoche, à Croix, a été interné. Procès*-verbal a été dressé contre M. Tondelair, logeur, qui avait négligé de faire inscrire Vandenberghe.

Dillies et Vandenberghe seront transférés à Lille.

Wasquehal. — *Une attaque nocturne.* — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit, un ouvrier, Florimond Cabusa, demeurant à Marcq-en-Barœul, occupé chez MM. Isaac Holden et Cie, à Croix, revenait chez lui, lorsqu'arrivé près de la ferme de M. Halluin, au hameau du Laurier, il fut attaqué par deux individus qui le rouèrent de coups.

Les agresseurs sont connus, ce sont les nommés Leman père et fils, demeurant également à Marcq-en-Barœul, et c'est pour se venger d'une querelle antérieure qu'ils ont attaqué Cabusa. Ce dernier, qui a été blessé assez grièvement à la tête, a porté plainte dimanche matin, au garde champêtre Wanin.

Lannoy. — *Les noces d'or.* — Comme nous l'avions annoncé hier, les époux Prévost-Waymelle et Bourgeois-Liénart, qui célèbreront demain leurs noces d'or, ainsi que leurs enfants et petits-enfants en âge de le faire, se sont approchés ensemble dimanche de la Sainte-Table.

La foule nombreuse qui assistait à cette imposante cérémonie a été vivement impressionnée.

Après l'Evangile, M. le Doyen est monté en chaire ; dans une courte allocution, il a, en termes émus, félicité les jubilaires et leurs familles pour la grande manifestation de foi dont ils donnaient le spectacle et a formé des vœux pour la parfaite réussite de la fête de demain.

Hem — *Pris en flagrant délit de vol.* — Dimanche matin, un ouvrier teinturier, Victor Mirabelle, agé de 33 ans, a été pris en flagrant délit de vol dans le comptoir de l'estaminet où il était en logement.

Arrêté par le garde-champêtre de la commune, Mirabelle a été conduit à la gendarmerie de Lannoy, où il a été écroué. On a trouvé sur lui une somme de 17 fr. 50.

Toufflers. — *La fraude.* — Un manœuvre de maçon, Adolphe Vercouter, âgé de dix huit ans, demeurant à Roubaix, a été arrêté, dimanche, par des douaniers de la brigade de Toufflers, sur le territoire de cette commune.

Vercouter était porteur de 800 grammes de tabac haché et de 300 boîtes d'allumettes, le tout valant 130 francs.

Forest. — *Une réunion sur Faidherbe.* — Dimanche soir, M. Gernez, directeur de l'Institut Turgot, a donné, à Forest, une conférence sur le général Faidherbe.

La plupart des autorités de la commune y assistaient ainsi que de nombreux instituteurs des environs et plus de 250 personnes.

Disons de suite que le conférencier a obtenu un grand succès et que sa causerie très intéressante a été fréquemment interrompue par les applaudissements des auditeurs.

M. Gernez parle d'abord de l'enfance de Faidherbe, de ses premiers succès au collège de Lille, et de son entrée en 1838 à l'Ecole polytechnique.

Deux ans après il était nommé lieutenant du génie et s'embarquait bientôt pour l'Algérie où il prit part à diverses expéditions sans grande importance.

Puis le conférencier montre le rôle de son héros aux colonies, à la Guadeloupe et en Algérie.

Il avait demandé la faveur d'aller au Sénégal, il l'obtint en 1852. C'est surtout dans cette contrée que Faidherbe put mettre en œuvre ses aptitudes de colonisateur.

M. Gernez fait une magnifique description de notre colonie; il parle de son avenir et des importants travaux que le brillant officier du génie fit exécuter.

Les tribus sauvages qui peuplaient les rives des fleuves furent successivement soumises, grâce à l'intrépidité de ses attaques et à sa politique habile.

Enfin le conférencier aborde la partie de son discours qui traite du rôle de Faidherbe à l'armée du Nord.

Nous voudrions donner en entier cette belle page d'histoire, mais le manque d'espace nous oblige à nous restreindre.

Nous devons citer cependant avec M. Gernez, deux noms qui résument toute la campagne du Nord et qui évoquent au milieu de nos désastres un souvenir de gloire: nous voulons parler de Pont-Noyelles et de Bapaume.

On a pu dire avec raison après cette dernière bataille *que le général Faidherbe avait sauvé l'honneur du drapeau.*

Pour terminer l'orateur nous montre le grand général dans l'intimité. Il parle de son intégrité, de son désintéressement, puis il rappelle en quelques mots émus les funérailles du célèbre enfant du Nord, à Paris et à Lille.

Nous le répétons, cette conférence a certainement beaucoup intéressé les auditeurs qui se sont séparés charmés et émus.

Etrennes. — Jolies jumelles à 9 fr. et 12 fr. Librairie du *Journal de Roubaix.* 14663

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABARRE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza,** etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme.** — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—12556

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

ACÉTYLÈNE

ÉCLAIRAGE PARFAIT

PEU COUTEUX

SÉCURITÉ ABSOLUE

Fonctionnement irréprochable

avec les **Appareils G. TROUVÉ**

LES SEULS PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSTALLATIONS D'USINES

VILLAS, ÉGLISES

Pour tous renseignements s'adresser à M. MAERTENS, 24, rue de Mouveaux. 1135

WATTRELOS

UNE RÉUNION organisée par les « Démocrates Chrétiens »

La section roubaisienne du parti démocratique chrétien avait organisé une réunion qui a eu lieu dimanche à l'estaminet de l'*Ancienne Commune*, rue Pierre Catteau.

A quatre heures trois quarts, quatre-vingts personnes environ étaient présentes. M. Voreux prend la présidence et demande que l'assemblée lui adjoigne deux assesseurs. Le choix se porte, par acclamation sanctionnée par un vote à mains levées, sur MM. Duhamel et Poliet.

UN INCIDENT

Le bureau étant constitué, la réunion a failli ne pas avoir lieu. M. le commissaire, suivant les prescriptions de la loi de 1881, a demandé au président si la déclaration préalable avait été faite à la Mairie et s'il en avait le récépissé. M. Sandevoir, un des assistants, répond qu'il a fait, il y a plusieurs jours, la déclaration obligatoire à M. le Maire qui lui avait promis de faire parvenir le récépissé au patron de l'établissement. Ce dernier n'ayant rien reçu, M. le commissaire déclare qu'aux termes de la loi précitée, il ne peut permettre que la réunion ait lieu. Il ajoute qu'il veut bien attendre un peu si quelqu'un se charge d'aller chercher le récépissé indispensable. M. Sandevoir part aussitôt et revient quelques instants après, rapportant la pièce qui régularise la situation.

Ouverture de la séance

Il est cinq heures; M. Voreux ouvre la séance en s'estimant honoré d'avoir été désigné par l' « Union démocratique du Nord » pour présider à cette réunion. « Il est indispensable, *ajoute-t-il, de faire* connaître ce jeune parti démocratique chrétien né depuis peu, mais qui a eu, pour ainsi dire, l'honneur d'être sacré à Reims, dans le congrès national, et plus récemment au congrès démocratique de Lyon. »

Il donne ensuite la parole à M. Henri Leblond.

Discours de M. Henri Leblond

Celui-ci explique d'abord que le parti démocratique chrétien organise des réunions, parce qu'un parti qui n'agit pas est un parti mort. Nous sommes, dit-il, les amis dévoués et les défenseurs des ouvriers; c'est pour cela que nous bravons les sarcasmes des uns et que sans nous arrêter aux craintes des autres, nous travaillons à combler l'abîme que creusent de plus en plus entre les classes de la société la toute puissance et l'opulence d'une part et la faiblesse de l'autre.

Il expose les causes de ce malaise de la société. Il en énumère plusieurs : d'abord les progrès incessants de *l'industrie qui ont, il est vrai, augmenté le bien-être* matériel, mais qui ont aussi accru l'inégalité, les uns ayant monté de trois ou quatre degrés et même plus sur l'échelle sociale, lorsque les autres n'en ont franchi qu'un.

L'orateur signale aussi le défaut de relations entre patrons et ouvriers, conséquence du grand nombre de ces derniers occupés dans une même industrie et de l'organisation des sociétés anonymes, où les véritables patrons ne sont pas connus.

Une autre cause, dit-il, c'est l'extension de la richesse qui n'a plus pour base le travail, mais plutôt l'agiotage; c'est encore l'union des ouvriers revendiquant leurs droits par tous les moyens, la corruption des mœurs en haut et en bas et surtout l'exclusion des principes religieux qui a donné libre carrière à l'égoïsme et banni de la société la charité chrétienne.

M. Leblond parle ensuite de l'isolement de l'ouvrier, de la suppression des corporations qui auraient dû être réformées mais non anéanties, de la concurrence effrénée qui a amené la réduction des salaires et l'emploi de la femme et de l'enfant dans l'industrie.

Il termine en faisant ressortir les droits de l'ouvrier à défendre son salaire, condition nécessaire pour vivre. Or, conclut-il, vivre n'est pas seulement humer l'air, mais encore créer une famille, la nourrir et l'élever; c'est aussi s'assurer des ressources pour le jour où la vieillesse sera venue et c'est le but que poursuivent les démocrates chrétiens.

Les applaudissements de l'assistance qui ont souligné plusieurs passages du discours de M. Leblond, éclatent plus nourris et prolongés quand il a terminé.

Discours de M. Boute

La parole est donnée à M. Boute, qui apporte le salut fraternel des démocrates chrétiens lillois. Il aborde un point du programme de son parti : la famille.

La famille, dit-il, est l'unité sociale et la société est l'ensemble des unités de ce genre. Il estime donc que pour régénérer la société, il faut d'abord régénérer ses éléments qui sont les familles. Il revendique pour le père un salaire suffisant pour faire face à ses charges, et pour la femme le maintien à son foyer, qui est sa place naturelle.

L'émotion occasionnée par le manque d'habitude de parler en public empêche l'orateur de continuer l'exposé de sa thèse. Il prie les auditeurs de vouloir bien l'excuser.

Discours de M. Brunhes

La parole est donnée à M. Brunhes qui étudie les moyens de remédier à la mauvaise situation signalée au début par M. Leblond.

Il rappelle les corporations et établit la différence qu'il découvre entre elles et les syndicats mixtes. Il reproche à ces derniers de ne pas laisser aux ouvriers leur indépendance et leur franc parler. Il expose qu'au moyen-âge il existait des unions de patrons et que c'est pour se mettre en mesure de se défendre contre elles que les ouvriers avaient eu recours à l'Eglise et avaient, sous les auspices du clergé et des religieux, établi des sociétés de compagnonage et des confréries.

Il cite l'exemple des patrons selliers de Londres envers lesquels leurs ouvriers firent valoir leurs droits, grâce à l'appui des Dominicains. Il raconte que ces patrons eurent recours au Pape et qu'un dominicain envoyé à Rome en rapporta une réponse favorable aux ouvriers.

M. Brunhes demande donc l'organisation de ce qui existait au moyen-âge, c'est-à-dire des syndicats collatéraux.

Il explique ensuite pourquoi les démocrates chrétiens ne veulent pas apporter leur appoint au parti collectiviste; c'est, dit-il, parce que ce parti s'occupe plus de politique que des intérêts des ouvriers, parce qu'il suscite des excitations irritantes et qu'il fomente les grèves pour la popularité de ses orateurs. Les démocrates chrétiens, fait observer l'orateur, ne répudient pas systématiquement les grèves; mais ils en mesurent sagement la portée et les conséquences et n'en font pas un instrument d'agitation. Ils ne les approuvent que lorsqu'elles sont évidemment un moyen d'amélioration du sort des ouvriers.

M. Brunhes rejette aussi l'idée collectiviste à cause de l'état utopique sur lequel elle se fonde.

L'orateur déclare ensuite que les démocrates chrétiens poursuivent la réforme du régime de la propriété qui permet actuellement aux possédants d'user de leurs biens arbitrairement, d'une façon égoïste et contre nature. Tout en reconnaissant la légitimité de la propriété, ils estiment que celle-ci, si elle a des droits, a aussi des des devoirs corrélatifs, et qu'elle doit servir au bien général et non à quelques-uns au détriment de la généralité des hommes.

L'orateur émet l'opinion que la propriété devrait être aux mains des travailleurs soit dirigeants soit coopérants, mais non suivant la formule collectiviste qui substitue l'Etat aux particuliers.

Il parle de la verrerie d'Albi et dit qu'il a cherché en vain en quoi elle pouvait être un instrument de rédemption pour les ouvriers ; il n'y a trouvé qu'une affaire exploitée par une société anonyme, ne différant des autres que parce que les actionnaires sont les chefs du parti collectiviste. On objectera peut-être, ajoute-t-il, que MM. Jaurès, Millerand et autres seront des patrons excellents; mais d'abord les hommes ne sont pas parfaits et ensuite nous avons vu des patrons collectivistes se conduire d'une singulière façon à l'égard des ouvriers.

M. Brunhes fait observer que, d'après un principe supérieur, le principe chrétien, le capital, la machine et la matière doivent servir l'homme et que l'homme n'est pas créé pour servir, le capital, la machine et la matière.

Telles sont nos idées, conclut-il, et d'elles découlent la nécessité du groupement des ouvriers pour contrebalancer la force de la richesse.

Plusieurs fois les applaudissements ont interrompu l'orateur; ils éclatent vigoureusement à la fin de son discours.

Un contradicteur

Un des assistants demande la parole.

M. Voreux fait remarquer que la réunion, bien que publique, n'est pas contradictoire, mais qu'il donne volontiers la parole au requérant, comme échange de bons procédés à l'égard des auditeurs qui ont écouté les orateurs sans les interrompre.

Le contradicteur proteste contre les paroles de M. Brunhes qui a reconnu la légitimité de la propriété. La propriété, dit-il, est un vol, puisque tous les grands propriétaires se sont servi pour acquérir cette propriété de l'argent volé aux ouvriers.

En second lieu, il affirme que la verrerie d'Albi est bien aux ouvriers, mais que ces derniers, n'étant pas assez instruits, ils ont chargé MM. Jaurès et consorts de l'administration de leurs intérêts.

M. Brunhes reprend la parole pour répondre. Il suppose que son contradicteur arrive par son travail et son économie à réaliser, après un certain nombre d'années, une somme de cinq à six mille francs qu'il emploie à l'acquisition d'une propriété et lui demande s'il devra être considéré comme un voleur.

« — Mais, répond le contradicteur, j'ai voulu parler de la grande propriété ».

— « A quelle limite, riposte M. Brunhes, finit la petite propriété et commence la grande ?

Il poursuit en faisant remarquer à son contradicteur qu'en reconnaissant la légitimité de la petite propriété il se sépare des collectivistes; que d'ailleurs on ne peut s'appuyer sur aucun principe pour établir des limites à la légitimité de la propriété en général et que la solution de la question se trouve dans le programme chrétien qui règle l'usage de la propriété en vue du bien général.

Relativement à la verrerie d'Albi, M. Brunhes fait observer à l'assistant qui vient de contredire qu'il a une opinion peu flatteuse pour les ouvriers d'Albi et que, d'ailleurs, pour son compte, il estime que la présence de bons ouvriers verriers dans le conseil d'administration serait plus profitable que celle de professeurs de philosophie.

Cette observation est saluée par une salve d'applaudissements.

M. Brunhes ajoute qu'il croit utile que des ouvriers techniques fussent admis dans les conseils d'administration de l'industrie en général.

« Quant à la propriété de la verrerie, continue-t-il, elle appartient à un parti politique qui prétend vouloir la remettre à l'Etat. »

Il examine les conséquences de cette remise si elle s'effectuait et constate que la verrerie serait à la disposition de gens que leur habileté et leur ruse auraient amenés au gouvernement et que ce ne serait qu'un changement de patrons.

Il dévoile ensuite les procédés des collectivistes qui ne demandent qu'à voir le malaise de la classe ouvrière s'empirer pour pouvoir arriver à leurs fins. Il rappelle les paroles récentes de J. Guesde: « Les capitaux se concentrent, laissez-les faire, etc. » et celles de Bébel : « Il *faut que les plaies du peuple deviennent plus saignantes.* »

Il termine en constatant l'étrangeté de ces moyens proposés pour arriver à la solution de la question sociale et la différence de ceux que préconisent les démocrates chrétiens.

De nouveaux applaudissements accueillent cette conclusion.

FEUILLETON DU 15 DÉCEMBRE 1896. — N° 108

LES DEUX ORPHELINES

PAR

Adolphe d'Ennery

CINQUIÈME PARTIE

VI

Mais alors, éperdue, oubliant toute prudence, agitée par la pensée d'implorer aussi, celle dont la conscience se soulevait, Diane de Linières fléchit aussi les genoux. Et c'est aux pieds de son mari que, renouvelant la supplique de l'aveugle, elle s'écria à son tour :

— Pitié ! ayez pitié !

M. de Linières demeura comme interdit devant *cette manifestation* d'une compassion si vivement ressentie pour une inconnue.

Louise rompit le silence. Et, s'adressant au lieutenant de police :

— Ma sœur est innocente, monsieur, dit-elle d'une voix tremblante, accordez-moi sa grâce et nous vous bénirons comme notre sauveur.

M. de Linières voulut mettre un terme à cette situation, qu'il sentait si pénible pour la comtesse.

D'un geste fiévreux, il prit sur son bureau un papier, un de ces blancs-seings qu'il avait l'habitude d'avoir toujours sous la main, pour les cas urgents.

Vivement, le comte s'approcha de l'aveugle, toujours prosternée, et lui dit d'un ton agité :

— Vous me demandez la grâce de votre sœur, tenez... tenez, la voilà !

Et, se retournant vers le médecin :

— Docteur, ajouta-t-il, vous mettrez vous-même le nom de votre protégée.

— C'est convenu ! s'écria M. Hébert, transporté de bonheur d'avoir si bien réussi.

Il avait saisi avec vivacité le blanc-seing et se mit en devoir de relever l'aveugle, tandis que, de son côté, Roger offrait son bras à Mme de Linières pour la conduire à son fauteuil.

Guidée par le médecin, Louise marcha vers le comte :

— Ah ! monsieur, murmura-t-elle brisée par l'émotion, laissez-moi baiser vos mains.

Et les lèvres tremblantes effleurèrent la main du lieutenant de police.

Mais celui-ci ne pouvait se défendre d'une émotion qu'il dissimula aussitôt, en disant d'un ton bref, en s'adressant au docteur :

— Je ferai expédier cet ordre ; il partira dès ce soir.

— Pour votre antichambre ! répliqua M. Hébert en riant.

Et vivement il ajouta, en faisant un pas vers la porte :

— Oh ! je l'y porterai bien moi-même.

— Je ne comprends pas ! articula le comte, dont les traits prirent aussitôt une expression de sévérité.

C'était le moment le plus dangereux de cette situation déjà si risquée.

Roger sentit son cœur se serrer et son regard alla chercher celui de la comtesse. Diane semblait près de défaillir.

M. Hébert aussi ne parvient à contenir que difficilement son trouble.

Il avait joué une partie désespérée et il s'agissait d'une seconde de colère chez le comte pour qu'il la perdît définitivement.

Aussi risqua-t-il le ton bon enfant qui lui avait déjà réussi.

— Ma foi, monsieur le comte, j'ai pris la liberté d'amener aussi celle-là.

Puis, sans attendre de réplique, il ouvrit la porte et fit signe à Henriette d'entrer.

Henriette entra, les yeux baissés, les mains tremblantes tendues vers le docteur, à qui elle voulut adresser ses premiers remerciements.

— Si je vous fais appeler, m'avez-vous dit, c'est que vous aurez votre grâce...

A ces mots de sa compagne, Louise avait fait, en chancelant, quelques pas, se laissant diriger par la voix.

— Henriette, dit-elle, remercie nos bienfaiteurs.

Mais déjà Mlle Gérard avait aperçu le chevalier, demeuré auprès de la comtesse, et étouffait une exclamation de surprise. M. de Linières, lui aussi, *avait levé les yeux sur celle à qui il venait d'accorder* sa grâce. Et, reconnaissant la jeune fille qu'il avait fait arracher de sa chambre du faubourg Saint-Honoré pour la faire traîner à la Salpêtrière par ses agents, le lieutenant de police laissa éclater sa colère.

— Qu'ai-je vu ? s'écria-t-il hors de lui et les poings serrés ; c'était cette femme... c'était...

Mais la suite de la phrase expira sur ses lèvres frémissantes.

Le chevalier de Vaudrey s'était avancé résolument à côté d'Henriette. Et, oubliant toute prudence, étendant la main vers la jeune fille comme pour la prendre sous sa protection, il interrompit le comte par ces mots prononcés d'une voix ferme :

— C'est celle que j'aime ! .. Celle que j'aimerai toujours, monsieur ! Je le jure !

M. de Linières allait riposter par une de ces menaces qui, chez lui, ne demeuraient jamais vaines. Les yeux pleins d'éclairs, il fit un pas pour s'avancer vers le chevalier.

Mais aussitôt Henriette se trouva devant lui, haletante d'émotion, le visage empreint d'une expression de sincérité et de résignation angélique.

— Attendez, monseigneur, supplia-t-elle, attendez et daignez m'écouter.

Alors, se tournant vers le chevalier :

— Monsieur le chevalier, dit-elle, il y a désormais entre nous une barrière infranchissable. Oubliez-moi !... Car mon devoir maintenant est de vivre pour elle, pour ma chère aveugle... pour elle seule !..

La voix de la malheureuse tremblait comme si elle se fût mouillée aux larmes qui l'étouffaient. Cependant Henriette fit un effort pour reprendre avec calme, s'adressant, cette fois, à M. de Linières :

— Je vous remercie, monseigneur, de m'avoir rendu cette moitié de ma vie... Pour ce bienfait, je vous sacrifie l'autre ; vos ordres seront respectés, monseigneur, Louise et moi nous allons partir...

Une exclamation déchirante de la comtesse ponctua la fin de cette déclaration.

— Partir ! s'écria Diane, en serrant le bras du docteur qui cherchait à la maintenir sur le fauteuil.

— Oui, monseigneur, poursuivait Henriette, vous ne nous reverrez plus, nous disparaitrons pour toujours...

Le comte, s'en rapportant à la déclaration si sincère d'Henriette, parut s'adoucir.

— Soit, dit-il, au prix de ce départ qui devra s'effectuer immédiatement, je ne révoquerai pas la grâce que j'ai accordée...

Et, tendant le bras vers la porte :

— Partez donc, mademoiselle !

Henriette avait passé le bras de Louise sous le sien et les deux orphelines, en s'éloignant, s'écriaient d'un ton navré :

— Adieu ! adieu !...

Mme de Linières était demeurée comme foudroyée.

Puis, écartant d'un geste le docteur qui lui commandait, du regard, de ne pas s'exposer, et Roger, qui s'avançait précipitamment pour la soutenir, Diane, éperdue, marchait vers les deux jeunes filles, en s'écriant :

— Non !... Arrêtez !... Je ne veux pas, je ne veux pas !...

C'était le cri de la mère qui ne voit plus qu'une seule chose ; c'est que sa fille, son enfant dont elle a été séparée violemment, va lui échapper de nouveau, qu'elle ne la verra plus, qu'il ne lui sera plus permis de la presser sur son cœur.

Mais l'effort avait brisé la malheureuse femme. Elle eut la sensation d'un déchirement qui se produisait en elle et lui faisait affluer le sang au cœur et au cerveau.

Portant avec vivacité la main à son cou, elle s'écria d'une voix saccadée :

— Ah ! j'étouffe !... je meurs !... je meurs !...

Avant que les trois hommes qui assistaient à cette scène eussent pu se porter au secours de la comtesse, celle-ci s'affaissait, évanouie, dans le fauteuil.

M. de Linières s'était élancé le premier vers sa femme et donnait les signes de la plus violente douleur.

Il tremblait de lire dans les yeux du docteur une terrible réponse.

— Eh bien, docteur ? murmura-t-il.

— C'est comme un coup de foudre qui l'a frappée, répondit tout bas M. Hébert, en hésitant. Je ne puis rien dire... rien encore !

— Qu'avons-nous à redouter ? reprit le comte effrayé et le visage témoignant d'une poignante douleur.

Le chevalier de Vaudrey était devenu livide.

Aussi, voyant que M. Hébert semblait hésiter, il renouvela la question déjà posée par le comte :

— Oui, fit-il qu'y a-t-il à redouter dans l'état de la comtesse ?

— Tout ! répondit le médecin d'un ton bref.

...Si cet évanouissement se prolonge, si cette douleur secrète qui brise la malade ne disparait pas enfin ..

Le comte saisit vigoureusement le bras de son neveu, en disant d'une voix sourde et saccadée par une colère croissante :

— C'est vous, monsieur, qui aurez hâté sa mort !...

— Moi ?...

— Vous qui m'avez dérobé ce secret qui la tue...

Roger avait fait un mouvement pour repousser celui qui se posait ainsi, devant lui, en ennemi acharné.

Mais son regard rencontra celui du comte, et il y lut une si terrible angoisse, il vit sur ce visage bouleversé la marque d'un si poignant désespoir ravivé par la jalousie, qu'il prit, instantanément et comme par inspiration, une détermination énergique.

— Ce n'est pas ici, dit-il, que je dois, que je puis répondre à votre accusation, ce n'est pas ici que je puis me défendre comme il convient...

Et, appuyant fiévreusement sa main sur le bras de son interlocuteur étonné, il ajouta :

— Venez, monsieur, conduisez-moi dans le cabinet du lieutenant de police ; c'est là que je répondrai à votre accusation, à vous le magistrat !...

Roger s'était incliné sur ce dernier mot.

Le comte de Linières, devinant que la conversation entre lui et son neveu allait prendre une forme et une allure plus vivantes encore, se dirigea vers la porte. Le chevalier de Vaudrey le suivit dans son cabinet.

Pendant tout ce temps, Henriette et Louise étaient demeurées immobiles, silencieuses, troublées par les plus douloureux pressentiments ; les pauvres enfants attendaient, elle aussi, le dénouement de cette crise.

Elles se tinrent, pendant quelques instant derrière le médecin, sans oser interroger.

— Ah ! mes pauvres enfants, fit M. Hébert, je ne m'attendais pas à ce que vous subissiez une si rude épreuve !...

Henriette eut un mouvement de désespoir :

— C'est nous... c'est nous... prononçait-elle, tout près d'éclater en sanglots.

— Non !... c'est la fatalité qui s'acharne contre la plus noble, la plus digne créature que Dieu ait mise en ce monde en la marquant pour une existence toute de résignation, d'abnégation, de souffrances...

En parlant ainsi, le docteur Hébert répondait à un besoin d'épanchement des pensées qui lui venaient, depuis qu'il avait assisté à la scène déchirante que l'on sait.

— Non, pauvre âme, reprit-il en posant paternellement sa main sur l'épaule de l'aveugle, comme s'il eût invité celle-ci à se prosterner devant Diane.

Les deux jeunes filles comprirent ; elles s'agenouillèrent en même temps, saisissant chacune une des mains de la malade, Louise avait appuyé ses lèvres sur les doigts glacés de Mme de Linières.

— Oh ! ma bienfaitrice !... Que Dieu fasse descendre sur vous sa bénédiction qui sauve les malades et rend le bonheur aux affligés.

(A suivre.) ADOLPHE D'ENNERY.